

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE

MAULES



ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& SÂLES

Les quatre font

La Une



LE SOMMAIRE

Vue de Sâles, photo de Chantal Codourey Piguet	en Une
Sommaire	p. 2
Les informations du Conseil communal	p. 3
Nouveau règlement d'épuration	p. 4
Tractanda assemblée du 14.12.10 et cartes CFF	p. 5
La péréquation financière intercommunale	p. 6
Concert de Noël et documents d'identité	p. 7
Résumé de l'assemblée du 20.04.10 et vœux 2011	p. 8
Nouveaux citoyens, horaire déchetterie, annonces	p. 9
Agenda com. et fermeture du bureau communal	p. 10
Le Conseil de Communauté	p. 11
Page ouverte à la soirée de gym 2011	p. 12

ADMINISTRATION COMMUNALE

Place de l'Eglise 1
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50
Fax 026 917 84 77
commune@sales.ch
www.sales.ch

Du lundi au vendredi
08h00 - 11h30
13h00 - 16h00

JUSTICE DE PAIX

du cercle de la Gruyère
Avenue de la Gare 12
1630 Bulle

☎ 026 305 86 40

AGENCE AVS

Madame Marie-Chantal Pasquier
Route du Grand-Clos 28
1625 Sâles

☎ 026 917 82 96

POPULATION EN 2010

Nombre d'habitants	1383
Maules	276
Romanens	330
Rueyres-Treyfayes	146
Sâles	631
Nombre de votants	972

LES INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Depuis la dernière assemblée, le Conseil communal a poursuivi avec les nombreux dossiers mentionnés ce printemps. Voici en quelques mots l'état de la situation et une brève présentation des sujets qui nous occuperont lors de l'assemblée du 14 décembre 2010.

RER – Suite à notre entrevue avec M. Beat Vonlanthen, Conseiller d'Etat, nous avons obtenu que la future ligne de bus desserve tous les villages de la commune. Cette ligne de bus devrait nous garantir de meilleures correspondances à Bulle et à Romont, avec une fréquence d'un bus par heure. La commune a fait opposition à l'aménagement de la gare de Sâles afin de pouvoir encore négocier un arrêt du train en gare de Sâles, lié avec un parc d'échange.

Eclairage public – Selon la décision de l'assemblée communale, la mise en place de l'arrêt de l'éclairage public de 1h00 à 5h00 du matin sera effective dès le printemps 2011.

Sécurité des enfants – Afin de mieux protéger nos enfants dans les zones proches des écoles, nous avons débuté le marquage routier des 4 zones scolaires afin de sensibiliser les automobilistes. Ce marquage, ainsi que celui des carrefours, est en partie réalisé et se terminera au retour du printemps.

VDSL - Les travaux ont débuté. La mise en service est prévue au printemps 2011.

Salle polyvalente - Comme nous vous l'avions promis dans le dernier journal communal, la commission de bâtisse a bouclé la première phase de ses travaux. Malheureusement, les dernières données de l'Etat concernant la péréquation financière intercommunale, dont un résumé se trouve en page 6, nous force à reconsidérer les aspects financiers de ce projet. Nous reviendrons à l'assemblée de printemps 2011 avec de plus amples informations.

Robidog – Le concept et la budgétisation des poubelles pour chiens sont réalisés. Celui-ci vous sera présenté l'année prochaine, conjointement avec un règlement sur les chiens à mettre en corrélation.

Lors de l'assemblée communale du 14 décembre prochain nous vous soumettrons principalement les points suivants :

Budget 2011

La péréquation financière intercommunale, déjà citée plus haut, ne nous permet pas de boucler un budget équilibré. Cette charge financière supplémentaire pour la commune a pu être partiellement compensée par un réajustement de l'estimation des impôts (sous-estimés ces dernières années) et nous conduit à une perte budgétée maîtrisée de 1,5% des produits (loin des 5% qui nécessitent une hausse d'impôts). Ces données de l'Etat nous étant parvenues ces dernières semaines, le Conseil communal vous présentera un plan financier provisoire, qui sera approfondi et réactualisé pendant l'hiver.

Déménagement de l'administration communale

La mise en place de la 2^{ème} année d'école enfantine en 2013, la libération du local des pompiers et ceux, adjacents, de la Poste, a amené le Conseil communal à décider de profiter de ces éléments pour déplacer l'administration communale. Ces nouveaux locaux permettront d'y intégrer une grande partie des archives, d'offrir une administration accessible aux personnes à mobilité réduite et de libérer des locaux centralisés pour les écoles. Le budget 2011 prévoit un investissement pour des travaux d'aménagement, essentiellement du côté du local des pompiers.

Nouveau règlement de l'épuration

Les détails principaux de ce nouveau règlement vous sont présentés à la page suivante.

Au nom du Conseil communal
Jean-Marc Piguet - Syndic

NOUVEAU RÈGLEMENT D'ÉPURATION

Le nouveau RCU (Règlement Communal d'Urbanisme) de la commune a permis, entre autre, d'unifier les indices de construction des terrains des 4 villages de la commune. Suivant les villages, l'indice de la zone centre village augmente de 0% à 50%, et la zone résidentielle à faible densité de 0% à 40%.

La taxe de base annuelle pour l'épuration étant calculée selon la surface de la parcelle multipliée par cet indice d'utilisation, cette taxe augmenterait dans les mêmes proportions.

De plus, la nouvelle loi cantonale sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions (LATeC) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010, remplace cet indice par celui nommé indice d'utilisation nette qui correspond à une augmentation supplémentaire de 33% de sa valeur.

La taxe de base n'étant pas un impôt, il doit refléter le montant nécessaire à la commune afin de pouvoir entretenir son réseau et ne peut être affecté à d'autres buts. Le montant total des taxes étant suffisant pour couvrir ce but, une augmentation n'est pas nécessaire. Il était donc réaliste d'adapter notre règlement aux nouveaux indices.

Le Conseil communal a poussé plus loin la réflexion en se demandant quel base justifiait qu'un propriétaire en zone centre village paie l'épuration de son eau plus cher qu'un propriétaire en zone résidentiel à faible densité. Le principe du pollueur-payeur nous paraît beaucoup plus juste, soit que plus un habitant consomme d'eau, plus le montant de l'épuration augmente. Cette manière de calculer permet à tous de faire directement des économies directes de taxes en réduisant sa consommation d'eau.

Outre les adaptations mineures liées à l'évolution de la technique et de la nouvelle LATeC, nous vous proposons donc de modifier le règlement communal sur l'épuration de la manière suivante :

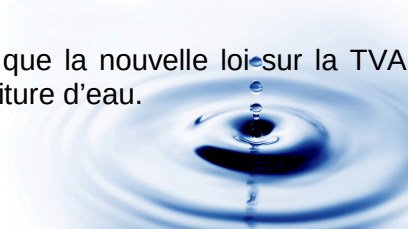
- La taxe de base, actuellement composée de Fr. 0,40 par m² de surface de la parcelle x l'indice d'utilisation et de Fr. 60.- par UL et équivalent habitant, est remplacée par une taxe unique de **Fr. 100.00 par UL**, mais au minimum 1 UL.
- La taxe d'exploitation, actuellement de Fr. 1.40 le m³ du volume d'eau consommée selon compteur, est remplacée par **Fr. 2.20 par m³ du volume d'eau consommée** selon compteur.

Avec ce modèle de calcul, ce sont bien les gros consommateurs d'eau épurée (les agriculteurs ne sont pas touchés par cette modification puisque l'eau pour les abreuvoirs n'est pas épurée donc pas soumise à la taxe d'exploitation) qui payeront une note plus élevée. Le principe du pollueur-payeur est donc respecté.

Il faut encore remarquer que le calcul de la taxe de raccordement n'a pas été modifié. Il reste lié à la surface du terrain x l'indice d'utilisation nette. En effet, un indice plus élevé permet une plus grande surface construite, donc potentiellement plus d'infrastructure d'épuration à aménager. Cependant, le montant du facteur utilisé a été adapté afin de tenir compte de l'augmentation de l'indice.

Le règlement complet est disponible à l'administration communale, ainsi que sur la première page du site internet de la commune (www.sales.ch)

Avant de conclure, nous devons communiquer également que la nouvelle loi sur la TVA impose que celle-ci doit également être facturée sur la fourniture d'eau.



TRACTANDA ASSEMBLÉE DU 14 DÉCEMBRE 2010

Les citoyennes et citoyens de la commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le 14 décembre 2010, à 20 heures, à la salle de l'Auberge de la Couronne à Sâles.

TRACTANDA

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 avril 2010**
(ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale ou sur le site internet de la commune)
2. **Budget 2011 du Foyer St-Joseph**
 - a) présentation
 - b) rapport et préavis de la commission financière
 - c) approbation
3. **Budget communal 2011**
 - a) présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - b) rapport et préavis de la commission financière
 - c) approbation
4. **Présentation plan financier 2010-2014**
5. **Nouveau règlement d'épuration**
6. **Réception des citoyens nés en 1992**
7. **Divers**

LES CARTES CFF JOURNALIÈRES

Les cartes CFF permettent de voyager librement dans toute la Suisse avec les CFF ainsi que la plupart des chemins de fer privés, cars postaux et bateaux.

Les communes suivantes mettent à disposition des cartes journalières :

Commune	Téléphone	Cartes à disposition	Prix
Broc	026 921 80 10	4	
Bulle	029 919 18 00	12	38.-
Charmey	026 927 57 57	3	38.-
Gruyères	026 921 21 40	2	38.-
Home de Villars-ss-Mont	026 928 44 45	2	35.-
La Roche	026 413 90 40	2	38.-
La Verrerie	026 918 60 40	2	40.-
Le Pâquier	026 912 61 81	2	38.-
Marsens	026 915 18 44	2	38.-
Pont-en-Ogoz	026 915 14 94	2	38.-
Riaz	026 919 88 88	4	38.-
Romont	026 652 90 90	5	40.-
Vuadens	026 912 37 37	2	
Vuisternens-devant-Romont	026 655 92 92	2	40.-

LA PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCOMMUNALE

La péréquation financière intercommunale et ses effets pour la commune de Sâles

Suite à l'acceptation en vote populaire du 7 mars 2010 de la loi sur la péréquation financière intercommunale du 16 novembre 2009, le Conseil d'Etat a adopté le 4 octobre 2010 une ordonnance d'application avec entrée en vigueur de ces textes au 1^{er} janvier 2011.

Le principe des relations Etat – Communes

Les communes contribuent directement à certaines dépenses cantonales des domaines de l'enseignement, de la santé et des affaires sociales (écoles enfantines et primaires, aide aux personnes handicapées, mesures pédago-thérapeutiques, soins spécialisés, fond cantonal de l'emploi, etc.). Ces contributions sont budgétées par les communes sous la dénomination de charges liées cantonales selon les chiffres fournis par l'Etat.

L'ancien système de répartition

L'ancien système était basé sur la loi du 23 novembre 1989 sur le calcul de la capacité financière et la classification des communes. Il se décomposait en 2 phases :

- 1) Calcul de la capacité financière des communes, basé sur de nombreux critères, qui donnait une classification de 1(haut indice) à 6 (bas indice), valable pour les 2 années suivantes. La commune de Sâles a longtemps navigué entre la classe 5 et la classe 6.
- 2) Calcul des charges liées des communes, qui dépendait pour 30% du nombre d'habitants et pour 70% de la classe.

Le principal défaut de cette méthode était les variations des charges liées que représentait le passage d'une classe à une autre.

Le nouveau système de péréquation

Le nouveau système est décomposé en trois éléments :

- 1) Les charges liées cantonales sont réparties dans les communes en fonction de l'unique critère du nombre d'habitants.
- 2) La péréquation des ressources - Pour chaque commune du canton, l'Etat calcul l'IPF (Indice du Potentiel Fiscal) qui représente la moyenne des impôts perçus par habitant par rapport à la moyenne cantonale. La moyenne cantonale étant fixée à 100, les communes avec un IPF>100 versent une contribution au pot commun qui est redistribué aux communes avec un IPF<100. La commune de Sâles a un IPF calculé de 74.40 pour l'année 2011.
- 3) La péréquation des besoins - Pour chaque commune du canton, l'Etat calcul l'ISB (Indice Synthétique des Besoins) qui représente une estimation des besoins de la commune afin de pouvoir assurer son développement comparativement aux autres communes. Cet indice est basé sur 5 critères (densité de la population, taux d'emploi, croissance démographique, personnes âgées de 80 ans ou plus et les enfants en âge de scolarité obligatoire) et est également basé sur une moyenne cantonale fixée à 100. Toutes les communes sont bénéficiaires, mais le montant attribué est lié à l'ISB ; plus l'ISB est grand, plus le montant par habitant est grand. La commune de Sâles a un ISB calculé de 111.39 pour l'année 2011.

Les effets pour la commune de Sâles

Les charges liées cantonales pour la commune de Sâles, maintenant uniquement dépendantes du nombre d'habitants, prennent l'ascenseur. En effet, ces charges passent de Fr. 833'368.90 en 2010 à Fr. 1'465'714.65 en 2011, soit une augmentation de Fr. 632'345.75 (soit 75.87%).

Parallèlement, la commune reçoit une contribution à la péréquation des ressources de Fr. 293'797.- et une contribution à la péréquation des besoins de Fr. 83'792.-, soit un total de Fr. 377'589.-.

La somme de ces chiffres nous laisse malgré tout une augmentation nette de charges liées cantonales pour la commune en 2011 de Fr. 254'756.75.

A ce chiffre, il faut également ajouter l'augmentation des charges liées régionales (CO Gruyère, CO2, frais financiers des foyers, soins à domiciles, service social Gruyérien, ARG, ATG, etc) qui représentent un montant de Fr. 56'757.60.

Au final, la commune de Sâles doit intégrer au budget 2011 une **augmentation nette** des charges liées cantonales et régionales de **Fr. 311'514.35**.

CONCERT DE NOËL

La fanfare "l'Union paroissiale" & le chœur-mixte "Maules Chante"



vous invitent à venir écouter leur concert de Noël le

samedi 4 décembre 2010 à 20h15 à l'église de Sâles

Un vin chaud sera servi à la sortie

entrée libre



PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITÉ

Je désire un passeport, que faire ?

- ✎ Prendre rendez-vous sur www.passeportsuisse.ch ou téléphoner au **026 305 15 26**
- ✎ Se rendre à 1763 Granges-Paccot, Route d'Englisberg 11 (près de Conforama) sans photo, car les données biométriques et la photo sont prises sur place

Je désire une carte d'identité, que faire ?

- ✎ Se présenter à sa commune de domicile avec une photo passeport et son ancien document d'identité

Je désire un passeport et une carte d'identité, que faire ?

- ✎ Même processus que pour un passeport

Je pars demain, je n'ai pas de document d'identité valable... Que faire ?

- ✎ Se rendre au Service de la population et des migrants à Granges-Paccots avec son ancien document d'identité si existant afin d'établir un passeport provisoire (valable pour un voyage et max. un an). Document disponible en 1h

Je ne retrouve plus mon document d'identité, que faire ?

- ✎ Annoncer la perte ou le vol de votre pièce d'identité à la police locale qui vous établira un document.

Attention ! Une nouvelle pièce d'identité ne pourra pas être refaite sans ce papier

Type de document	prix	validité
Passeport adulte	145.-	10 ans
Passeport enfant	65.-	5 ans
Carte d'identité adulte	70.-	10 ans
Carte d'identité enfant	35.-	5 ans
Passeport et carte d'identité Adulte (commande combi)	158.-	10 ans
Passeport et carte d'identité Enfant (commande combi)	78.-	5 ans
Passeport d'urgence	100.-	1 voyage

Envoi des documents d'identité dans les 10 jours ouvrables

*Service des passeports suisses
Granges-Paccots*

*Lundi au vendredi :
08h - 11h30 et 14h - 17h
sauf mercredi : 7h30 - 18h non stop*



L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 20 AVRIL 2010

67 citoyennes et citoyens étaient présents pour suivre les débats qui peuvent être résumés comme suit :

Comptes 2009 du Foyer St-Joseph

Les comptes du Foyer St-Joseph se soldent par un déficit de Fr. 6'940.- après amortissements extraordinaires et provisions.

Comptes de fonctionnement 2009

L'exercice boucle avec un excédent de produits de Fr. 41'555.- après amortissements supplémentaires de Fr. 1'095'720.-.

Comptes d'investissement 2009

Ordre public : le montant de l'achat du véhicule des pompiers payé par la subvention ECAB de Fr. 53'700.- et la reprise de réserves pour Fr. 81'337.-.

Environnement : Fr. 9'476.- de taxes de raccordement pour l'adduction d'eau à Romanens lors de la vente de terrain et aussi Fr. 123'829.- de taxes de raccordement pour les eaux usées.

Finances et impôts : les ventes de terrains dans le quartier du Haut-des-Roches à Romanens ont rapporté plus de Fr. 434'874.-.

Au total, les comptes d'investissement 2009 bouclent avec un excédent de produits de Fr. 376'162.- pour un total de charges de Fr. 336'755.-.

Renouvellement du mandat de fiduciaire

L'assemblée a approuvé la proposition de renouveler le mandat de la fiduciaire BfB à Fribourg qui a déjà travaillé 3 ans pour la comptabilité de la commune de Sâles.

Budget complémentaire 2010 pour le VDSL

Un budget de Fr. 265'987.- prévu pour équiper la commune de Sâles en VDSL est accepté à raison de 55 oui, 7 oppositions et 5 abstentions. La mise en service se fera dans le courant 2011.

Eclairage public, décision de principe

Suite à la demande de l'assemblée communale, le Conseil communal a étudié les différentes possibilités de réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public.

L'assemblée a voté oui pour une coupure de l'éclairage public entre 1h00 et 5h00.

Vente de terrain à la Joretta - Groupe E

L'assemblée communale a accepté la vente d'une surface de plus 6'000 m2 à Fr. 80.- le m2 sur la zone artisanale de la Joretta en faveur du Groupe E.

Comptes, budgets et procès-verbal

Ils sont disponibles sur notre site Internet www.sales.ch ainsi qu'au bureau communal.

BONHEUR ET SANTÉ POUR 2011

Le Conseil communal ainsi que le personnel vous adressent ses meilleurs vœux de bonheur et de santé à l'approche des fêtes de fin d'année.

Un grand Merci tout particulier à ceux et celles qui offrent une partie de leur disponibilité à la collectivité publique.

Excellente année à toutes et tous !

LES NOUVEAUX CITOYENS 2010

24 jeunes nés en 1992 ont atteint leur majorité durant l'année 2010. Le Conseil communal a porté à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du 14 décembre l'accueil de ces nouveaux citoyens afin de marquer officiellement leur entrée dans la vie civique.

BARRAS Thierry, Romanens

BEAUD Kevin, Romanens

CHANEY Diana, Sâles

DESBIOLLES Aurélien, Romanens

FRAGNIÈRE Anne-Laure Sâles

GJOCAJ Taulant, Sâles

GREMAUD Prisca, Maules

LIARD Arnaud, Sâles

MENOUD Caroline, Maules

MENOUD Sébastien, Sâles

MESOT Robin, Sâles

OBERSON Bénédicte, Sâles

OBERSON Fanny, Maules

OVERNEY Emilie, Rueyres-Treyfayes

PITTET Bastien, Romanens

ROESKE Joël, Sâles

SAUTEREL Jérémy, Sâles

SAVARY Ivar, Sâles

SAVARY Jessica, Sâles

SAVARY Lauriane, Maules

SEYDOUX Doris, Sâles

SEYDOUX Loïc, Sâles

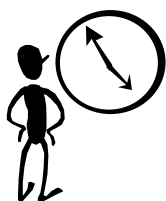
SUDAN Mathilde, Romanens

YERLY Corine, Rueyres-Treyfayes

HORAIRE D'HIVER DE LA DÉCHETTERIE

Horaire d'hiver

Vendredi de 15h00 à 17h00 et samedi de 09h30 à 11h30
(l'horaire d'été recommencera lors du changement d'heure au printemps)



Durant les fêtes de fin d'année, la déchetterie sera fermée le :

vendredi 24 décembre 2010 et samedi 25 décembre 2010

vendredi 31 décembre 2010 et samedi 1er janvier 2011

En compensation elle sera ouverte

les jeudis 23 et 30 décembre 2010 de 13h00 à 17h00

ANNONCES

Cherche "Mamans de jour"

Des familles de la commune ont besoin de Mamans de jour pour s'occuper de leurs enfants en journée.

Les personnes désireuses de garder des enfants peuvent s'annoncer à la commune.

Une liste sera mise à disposition des familles.



Cherche "Baby-sitters"

Les baby-sitters peuvent aussi s'annoncer à l'administration communale.



Nous transmettrons leurs coordonnées aux parents qui souhaitent faire appel à eux/elles pour garder les enfants lors d'une sortie.

L'AGENDA COMMUNAL

Décembre 2010

Mercredi 8 décembre
Dimanche 26 décembre

Loto du FC la Sionge
Loto de la société de Musique

Janvier 2011

Dimanche 9 janvier

Loto de la société de gymnastique

Février 2011

Dimanche 6 février
Vendredi et samedi 11 et 12 février
Vendredi et samedi 18 et 19 février
Vendredi 25 février

Loto du FC la Sionge
Soirée de gymnastique à la halle
Soirée de gymnastique à la halle
Match aux cartes bibliothèque Matulu

Mars 2011

Vendredi 4 et 5 mars
Samedi et dimanche 12 et 13 mars
Samedi et dimanche 18 et 19 mars
Samedi et dimanche 25 et 26 mars
Dimanche 27 mars

Concert de la société de Musique
Théâtre du FC la Sionge
Théâtre du FC la Sionge
Théâtre du FC la Sionge
Dîner-spectacle du FC la Sionge

Avril 2011

Dimanche 10 avril
Dimanche 17 avril

Loto de la société de Tir de Sâles
Loto des servants de Messe

Mai 2011

Dimanche 8 mai
Dimanche 15 mai
Dimanche 22 mai

Loto du FC la Sionge
Loto de la société de gymnastique
Première Communion

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé



DU VENDREDI 24 DÉCEMBRE 2010

AU VENDREDI 7 JANVIER 2011

(réouverture le lundi 10 janvier 2011 à 8h00)

Merci de votre compréhension



LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Par l'entremise du bulletin « les quatre font la Une », le **Conseil de Communauté** a le plaisir de se présenter à vous. Tout au long de l'année, le groupe attise le souffle de vie de notre paroisse. Notre objectif est de construire une communauté vivante, de tisser des liens entre les gens, de répondre aux besoins de chacun. Nous espérons offrir à chaque paroissienne et paroissien la possibilité de s'épanouir dans sa foi.

Durant cette année pastorale placée sous le thème biblique « Vivante est Ta Parole, Seigneur », prenons le temps de nous nourrir de cette parole, de s'imprégner de son enseignement !

Voici quelques points forts de l'année en cours où vous êtes cordialement invités :

Le chemin de l'Avent : les 4 dimanches de l'Avent avec une marche suivi d'un moment de partage

dates	société organisatrice	marche – départ à 17.30	lieu de rencontre : dès 18.00 jusqu'à 20.00
05 décembre	Le Foyer St-Joseph	De l'école de Maules à Sâles	Sâles Foyer St-Joseph
12 décembre	Le groupe Gospel « Facétie »	De l'église de Sâles à Rueyres	Rueyres Ferme Monney
19 décembre	Chœur-mixte « La Concorde »	De l'école de Rueyres à Romanens	Romanens Abri PC

Messe des familles : 24.12.2010 suivie du traditionnel thé de la société de Jeunesse
13.02.2011 avec accueil des baptisés de l'année écoulée

Soupe de Carême : 17.04.2011 servie au Restaurant de la Couronne

Soirées

« Prions ensemble » : pour partager un temps de prière, le 1^{er} jeudi du mois

Eveil à la Foi : découverte de la foi pour les tout-petits

Catéchisme : proposé aux enfants scolarisés

Service de messe : s'adresse aux enfants ayant reçu la Communion

Pastorale de la Santé : un groupe de dames s'organise afin de rendre visite aux personnes âgées ou malades. Celles-ci ont également la possibilité de recevoir la Communion.

Ce ne sont là que quelques propositions car l'éventail est large et nous avons à cœur que toutes et tous se sentent partie intégrante de cette grande famille. Dans le souci de bâtir ensemble une Eglise de proximité, nous accueillons vos idées, propositions et acceptons volontiers toute forme d'engagement.

Venez vivre quelques instants de partage à l'occasion de l'une ou l'autre de ces animations. C'est avec joie que nous vous accueillons et nous vous souhaitons d'ores et déjà un

Très Joyeux Noël et une Belle Année 2011 !



PAGE OUVERTE À LA SOIRÉE DE GYM 2011

Bonjour à toutes, bonjour à tous,

Bienvenue sur les ondes de Sâles FM, la radio de la FSG Sâles !

Ne manquez pas, les 11 – 12 – 18 et 19 février prochain notre nouveau programme à l'occasion de notre traditionnelle soirée de gymnastique ! Une panoplie d'émissions vous sera présentée par nos deux nouveaux animateurs ! Mais ils ne seront pas seuls... ! Toute la société de gym de Sâles se joindra à eux pour l'évènement !



Pour l'occasion, votre station de radio villageoise vous informera de l'actualité, de la météo, de la situation routière, etc. Nous n'oublierons pas non plus « Jardissimo », « A l'ombre du Baobab », le « DJ Buzz », etc., ainsi que les célèbres « Bruit du son » et « Aqua chorale » dont vous êtes si friands.

En attendant de vous présenter ce nouveau programme, la rédaction ne cesse de rechercher de nouvelles idées, de choisir les musiques, de confectionner des costumes, de convoquer du personnel et surtout de travailler force et souplesse pour une prestation de qualité !

D'avance, chers auditeurs, nous nous réjouissons de partager ces moments radio-phoniques avec vous. D'ici là, nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année, une belle journée et soyez fidèles à Sâles FM !

Les rédactrices en chef de Sâles FM

**Soirée de gymnastique de la
FSG Sâles
11-12-18 et 19 février 2011 à 20h15
Centre sportif de Sâles**

**CHF 6.- Enfants de 6 à 16 ans
CHF 12.- AVS – AI – Etudiant
CHF 12.- places de côté
CHF 15.- adultes gradins**

**NOUVEAU !
Faites vos réservations par
internet sur www.fsg-sales.ch**

**Ou au 079 832 89 59
Les mardis, mercredis et jeudis
de 18.00 à 20.00h
à partir du 4 janvier 2011**